



Bulletin Technique N° 131

Refus des vieilles matières transmissions

MAJ 07.2013

ÉLECTRICITÉ MOTEUR

TRANSMISSION

DIRECTION

CLIMATISATION

LIAISONS AU SOL / SUSPENSION

PIÈCES MOTEUR

FREINAGE

ACCESSOIRES



Refus sur les carcasses de transmissions (liste non exhaustive)



Arbre sectionné



Arbre tordu ou écrasé



Pièce incomplète



Tulipe cassée



Cannelures sectionnées



Fusée sectionnée



Bol et/ou tripode endommagés



Filetage endommagé

**Les pièces retournées avec l'un des défauts ci-dessus ne donneront pas lieu à un avoir de carcasse.
(La liste des pannes présentée dans ce document est non exhaustive).**

Rappel de nos conditions générales de ventes (Art. 9)

Ne sont acceptées que les carcasses complètes et qui ne sont pas affectées de brisures ou fissures dans les éléments moulés et/ou parties essentielles, de dégâts causés par le feu la rouille ou l'oxydation, démontées, et qui ne sont pas des unités de fabrication non OEM.